

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

#### DELIBERATION N°2024.00469

#### PACTE DES SOLIDARITÉS - CONTRAT LOCAL 2024-2027

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

#### **Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,  
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

#### **Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE  
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024**

### **PACTE DES SOLIDARITES - CONTRAT LOCAL 2024-2027**

Les solidarités actives et la justice sociale comptent parmi les objectifs prioritaires de Saint-Etienne Métropole. A ce titre, elle agit pour accompagner les plus fragiles, réduire les inégalités sociales et territoriales et prévenir et lutter contre la pauvreté. Cette stratégie de cohésion sociale doit favoriser l'accès à l'insertion et l'emploi, lutter contre le non-recours aux droits et organiser la transition écologique de manière solidaire.

En 2018, l'Etat a impulsé une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au travers de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE). Cette stratégie nationale poursuit deux objectifs : prévenir mais aussi lutter contre la précarité et l'exclusion au sens large. Cette stratégie s'est appuyée sur un partenariat reposant en premier lieu sur les Départements compte tenu de leurs compétences, puis s'est élargie aux Métropoles volontaires dans la perspective d'un pilotage conduit à partir des territoires pour un accompagnement renforcé des publics les plus précaires via une recherche de complémentarité des actions de l'ensemble des partenaires (collectivités, institutions, associations...).

Le Conseil Métropolitain du 28 mars 2024 a validé la reconduction de la contractualisation de Saint-Etienne Métropole avec l'Etat en adoptant le Contrat local des Solidarités 2024-2027 qui engage l'Etat à soutenir Saint-Etienne Métropole à hauteur de 490 500 € annuels (50 % du programme) pour un budget prévisionnel de 981 000 € par an, structuré autour de 4 grands axes :

- Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance : soutenir la parentalité, l'éducation et favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports ;
- Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous : mobiliser les ressources et acteurs pour favoriser l'emploi et la création d'activités ;
- Accès aux droits essentiels : lutter contre le non-recours aux droits, notamment concernant la santé et accompagner les usages du numérique ;
- Transition écologique solidaire : lutter contre la précarité énergétique et alimentaire, favoriser la mobilité durable, améliorer le cadre de vie.

A ce titre et pour répondre aux orientations définies dans le plan d'actions prévisionnel annexé au Contrat Local des Solidarités 2024-2027, il est proposé de soutenir une programmation de quatre projets représentant un coût prévisionnel total de 242 300 € pour un montant total de subventions pour l'année 2024 de 106 500 € en crédits de fonctionnement. Trois projets sont soutenus dans le cadre de conventions pluriannuelles pour un montant de participation annuelle de SEM pour l'année 2024 de 86 500 €.

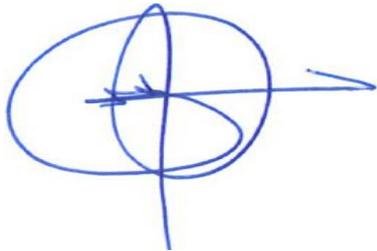
Un tableau récapitulatif ainsi que les conventions afférentes sont joints au présent rapport.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la programmation présentée et la participation financière de Saint-Etienne Métropole au titre du Contrat local des Solidarités 2024-2027 pour un montant de 106 500 € pour l'année 2024 en crédits de fonctionnement ;**
- **approuve les conventions correspondantes ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget Politique de la Ville 2024 et suivants, destination SOLI sous réserve du vote des crédits.**

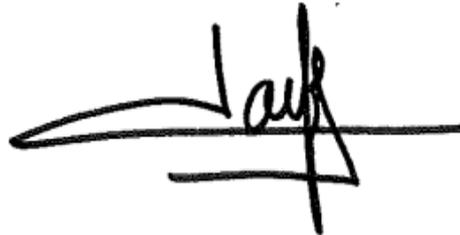
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice- Présidente



Sylvie FAYOLLE

## ANNEXE - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES – SEPTEMBRE 2024

### AXE 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM 2024	Convention Pluri annuelle d'objectifs
<b>Mission locale de Saint-Etienne :</b> assistantes sociales au service du public des missions locales du territoire	Transversal SEM	Il s'agit de financer un poste d'assistant(e) social(e) qui interviendra sur les trois missions locales du territoire pour accompagner les jeunes qui ont de plus en plus fréquemment des problématiques sociales importantes, multiples et complexes (logement, santé, endettement etc...) qui freinent leur accès à l'emploi.	53 000 €	53 000 €	OUI (2024-2027)
<b>TOTAL AXE 1</b>			<b>53 000 €</b>	<b>53 000 €</b>	

### AXE 2 Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM 2024	Convention Pluri annuelle d'objectifs
<b>CCAS Rive de Gier :</b> Relais emploi	Gier	Favoriser l'accès à l'emploi des habitants en difficulté et/ou isolés par un accueil de proximité et la mise en relation avec les services de droit commun. Développement de l'intervention du relais emploi sur les communes proches de Rive de Gier.	23 500 €	23 500 €	OUI (2024-2026)
<b>CREPI 42-43 :</b> Apprenti de demain	SEM	Favoriser l'accès à l'apprentissage des jeunes en s'appuyant sur le réseau d'entreprises engagées au sein du CREPI Contribuer, à juste hauteur, à valoriser et développer l'apprentissage Répondre à une problématique d'attractivité et de recrutement dans des secteurs en tension (BTP, Industrie, Métiers de bouche, restauration...) Participer à une dynamique locale et une solidarité de territoire avec les autres acteurs référents autour de ce public	25 800 €	10 000 €	OUI (2024-2027)
<b>TOTAL AXE 2</b>			<b>49 300 €</b>	<b>33 500 €</b>	

### AXE 3 Accès aux droits essentiels

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM 2024	Convention Pluri annuelle d'objectifs
SEM / SAINT-ETIENNE : Point écoute jeunes et adultes	Transversal SEM	Convention avec la ville de Saint-Etienne pour le déploiement de 5 séances d'écoute avec un psychologue conventionné par l'Assurance maladie. L'action prévoit 2,4 ETP de psychologues dont 1,8 ETP au bénéfice des habitants de la ville centre et 0,6 ETP en dehors avec des lieux de permanences sur les Vallées du Gier et de l'Ondaine, et Andrézieux Bouthéon pour atteindre 1 journée par semaine sur chacun de ces trois pôles. Construit avec l'intention de liens étroits avec notamment la médiation santé et les équipes de la prévention spécialisée, L'Ecole des Parents et des Educateurs, les dispositifs CPAM, le dispositif PEP'S porté par le LIFT, le bus prévention de l'UDAF, il s'agira de conduire des interventions "d'aller vers" pour se rapprocher des habitants de certains secteurs géographiques métropolitains repérés comme étant en fragilité socio-économique. Il s'agit d'un premier accompagnement avec la possibilité d'orientation vers d'autres professionnels. Financement prévisionnel de l'ARS : 120 000 euros/an.	140 000 €	20 000 €	NON
<b>TOTAL AXE 3</b>			<b>140 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	
<b>TOTAL AXE 1 2 et 3</b>			<b>242 300 €</b>	<b>106 500 €</b>	